

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 15 février 2022

Ordre du jour :

Création d'une commission « Action Sociale » et désignation des membres
Réaménagement des anciens vestiaires de la salle des fêtes : travaux supplémentaires
Programme de voirie 2022 : approbation et demande de subventions
Programme d'illuminations 2022-2023
Acquisition de capteurs de CO2 et demande de subvention
Vente de parcelles issues du domaine public : approbation des conclusions du commissaire-enquêteur
Personnel communal : complément à la délibération du 14 décembre 2021 sur le paiement des heures complémentaires et supplémentaires
Finances communales : ouverture de crédits dans la limite du quart des crédits 2021
Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021
Affectation de résultats
Divers

Création d'une commission « Action Sociale » et désignation des membres

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2021, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission « Action Sociale ». Le conseil municipal décide de créer cette commission et désigne en qualité de membres : Gilles ALLAUZE, Florence SAUVADET, Julien ORTONNE, Sandrine BARD, Isabelle GOURDON, Chantal NICOLAS, Jean-Pierre BRUNELLET, Christine LIMA, Nicole MONNET, Monique VIALETTE, Fernande MORGE et Jean-Pierre PASSELAIGUE.

Réaménagement des anciens vestiaires de la salle des fêtes : travaux supplémentaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la charpente existante et soutenir les faux-plafonds. Il présente les devis correspondants. Le conseil municipal approuve la nécessité de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les devis DE SOUSA Basile pour 5 125,00 € H.T. et AYDAT PEINTURE pour 3 886,00 € H.T..

Programme de voirie 2022 : approbation et demande de subventions

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un projet de travaux de voirie. Après concertation, le programme suivant a été retenu pour 2022 : rue de la Croze, rue des Girots et rue de la Ribeyre. Ce programme de travaux est estimé à 66 000,00 € H.T., y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal approuve ce programme de travaux et son coût. Il demande l'attribution de subventions auprès du Conseil départemental au titre du F.I.C. 2022 à hauteur de 12 170,00 € et de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2022 à hauteur de 19 800,00 €. Le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre de ces travaux au cabinet GEOVAL pour un montant de 4 500,00 € H.T..

.../...

.../...

Programme d'illuminations 2022-2023

Compte tenu des travaux d'enfouissements de réseaux réalisés à Montmeyre, les illuminations de fin d'année n'ont pas pu être réinstallées. Il explique que suite à une visite sur le terrain, le SIEG a établi un nouveau programme d'installation d'illuminations dans le village. Le conseil municipal décide d'accepter cette proposition et de verser un fonds de concours à hauteur de 1 688,20 € pour une dépense totale de 3 840,00 € T.T.C.

Acquisition de capteurs de CO2 et demande de subvention

Le conseil municipal décide d'acquérir trois capteurs de CO2 qui seront installés dans les salles de classe de l'école publique pour la somme de 306,00 € T.T.C. et demande une participation de l'Etat

Vente de parcelles issues du domaine public : approbation des conclusions du commissaire-enquêteur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique de déclassement s'est tenue du 17 janvier au 1^{er} février 2022 et donne lecture des conclusions du commissaire-enquêteur. Le conseil municipal approuve les conclusions favorables et confirme la vente des 2 parcelles issues du domaine public, à savoir ZD 546 à Mme et M. Claude LHERITIER et ZD 547 à M. Daniel DELESVAUX.

Personnel communal : complément à la délibération du 14 décembre 2021 sur le paiement des heures complémentaires et supplémentaires

Suite à une observation de la sous-préfecture d'Issoire, le conseil municipal précise les cadres d'emplois qui pourront bénéficier du paiement des heures complémentaires et supplémentaires.

Finances communales : ouverture de crédits dans la limite du quart des crédits 2021

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal 2021 dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Comptes administratifs 2021 et comptes de gestion 2021

Les comptes administratifs de la commune et du service « eau & assainissement » pour l'exercice 2021 sont approuvés.

Commune :

Dépenses de fonctionnement : 390 735,76 €

Dépenses d'investissement : 404 058,81 €

recettes de fonctionnement : 476 974,55 €

recettes d'investissement : 424 761,69 €

Service eau & assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 113 700,16 €

Dépenses d'investissement : 297 574,04 €

recettes de fonctionnement : 143 001,00 €

recettes d'investissement : 449 703,23 €

.../...

.../...

Les comptes de gestion pour l'exercice 2021 de la commune et du service « Eau & assainissement » sont approuvés.

Affectations de résultats 2021 (Eau et assainissement – Commune)

Au vu des résultats des comptes administratifs 2021, le conseil municipal vote les affectations de résultats suivantes :

Commune :

Affectation de report à nouveau (fonctionnement) (dont 3 685,01 € affectation CCAS dissout le 31.12.21)	72 296,22 €
Couverture du besoin de financement (investissement)	17 127,58 €

Service eau & assainissement :

Affectation de report à nouveau (fonctionnement)	29 300,24 €
Couverture du besoin de financement (investissement)	0,00 €

Divers

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral instaurant une Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) qui s'appliquera sur l'ensemble de la commune.

A Ceyssat, le 22 février 2022.
La secrétaire de séance,



Florence SAUVADET.